Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

MAIRIE
93 place du château
38122 Montseveroux

Séance du Conseil Municipal du 8 Mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX
HUIT MARS à 20 H 00
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire
Date de convocation : 03/03/2022
Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Christian FOURNIER, MMES Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, Marlène PINTO, MM. Julien RIAS, Raymond VARNIER, Gilbert CHAMPION, Thierry BAGUET.
Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Nathalie FERNANDES), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET (pouvoir à M. Pierre PIVOTSKY), M. Mikaël LABRUYERE.
Absent :
Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.
Nombre de membres
En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs de vote : 2 Votants : 14
Deux personnes assistent à la réunion en qualité de spectateurs.
Mme le Maire indique qu'elle souhaiterait rajouter un point à l'ordre du jour concernant la fixation du taux de promotion des agents et demande aux conseillers leur accord. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Election d'un adjoint
- Modification grille tarifaire locations de salles
- Planning élections
- Déplacement Srebrenik- Nombre et organisation
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses.

- Mme Nathalie FERNANDES : capot maquette - église
- M. Bernard Cléchet : commémoration du 19 mars
- Mme Dominique LECERF : point sur la visite de l'architecte du département,
- M. Julien RIAS : réhabilitation des chemins.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022-03
Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Marlène PINTO, par courrier du 5 février 2022 adressé au représentant de l'Etat dans le département conformément à l'art. L 2122-15 du CGCT, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire tout en conservant son mandat de conseillère municipale.
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 8 février 2022 par monsieur le sous-préfet de Vienne par courrier reçu le 9 février 2022,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,
Après en avoir délibéré,
Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le cinquième rang (quatrième adjoint)
Article 2 : Procède à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Est candidat : M. Julien RIAS
Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
A obtenu : M. Julien RIAS 12 voix
Article 3 : M. Julien RIAS est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire.
Article 4 : Indemnité de fonction du nouvel adjoint
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :
- que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire,
- le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 8,025 % de l'indice brut terminal de la fonction publique comme l'adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés restant inchangées.

DELIBERATION N° 2022-04
OBJET : Modification grille tarifaire locations de salle
M. Gilbert CHAMPION indique qu'il a eu plusieurs demandes d'artistes ou de compagnies extérieurs à la commune désireux d'organiser des animations au château mais que suite à la crise sanitaire leur trésorerie ne leur permet pas de louer la salle Ménestrel au tarif fixé par la commune.
Afin de permettre une reprise de ces animations, la commission « salles » propose de fixer un tarif transitoire sur une période d'un an à 300 € la journée, les autres tarifs demeurant inchangés.
La grille tarifaire sera donc la suivante :

	Château			Salle Ménestrel			Salle d'Honneur			Cour
	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Cas particulier
Personnes domiciliées sur la commune	850,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €	450,00 €	300,00 €	350,00 €	275,00 €	200,00 €	200,00 €
Personnes extérieures à la commune	1 700,00 €	1 200,00 €	800,00 €	1 200,00 €	900,00 €	600,00 €	700,00 €	550,00 €	400,00 €	500,00 €
Caution	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Associations à partir de la troisième manifestation			300,00 €			225,00 €			135,00 €	100,00 €

Utilisations hebdomadaires	
Intervenants domiciliés sur la commune	5€/l'heure, soit 180€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines
Intervenants extérieurs à la commune	10€/l'heure, soit 360€ par an pour 1 heure hebdomadaire sur 36 semaines

Salle Ménestrel : du 8 mars 2022 au 31 mars 2023 pour les artistes, compagnies ou associations extérieurs à la commune : 300 € la journée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la modification de la grille tarifaire comme indiquée ci-dessus,
- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter de ce jour.

DELIBERATION N° 2022-05
Objet : Avancement- Fixation du taux de promotion

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De retenir le*(s)* taux de promotion.

ADOPTE : à la majorité des membres présents et représentés (13 voix pour, 1 abstention, 0 contre) **la proposition ci-dessus.**

- **Planning élections présidentielles** : le planning est complété, toutes les plages horaires sont complètes.

- **Déplacement Srebrenik- Nombre et organisation** : M. Pierre PIVOTSKY rappelle qu'une première rencontre a eu lieu avec la mairie de Srebrenik le 9 novembre 2021. Des rencontres avaient alors été prévues en février 2022, mais le contexte sanitaire n'a pas permis leur réalisation. Il informe le Conseil Municipal que la mairie de Srebrenik attend une invitation de la part de la commune.
Un déplacement à Srebrenik peut être programmé du 5 au 8 avril 2022 avec 4 ou 5 personnes, si possible élues. Ce sera un temps de découverte, de travail avec Srebrenik et de repérage.
Le 21 juin, sauf accident, il devrait y avoir un échange d'une dizaine de personnes (élus et éventuellement habitants) entre les deux communes à l'occasion de la fête de la musique à Montseveroux et de la fête de Srebrenik. M. Pivotsky restant à Montseveroux pour recevoir la délégation bosniaque, il est donc important que d'autres personnes aient déjà quelques repères sur place, en Bosnie. Ceux qui partiront en avril seront, au moins pour certains, ceux qui repartiront en juin.
Il serait donc bien de pouvoir définir la délégation, afin d'avertir Srebrenik et éventuellement l'ambassade de France à Sarajevo.
Compte-tenu des changements de personnes intervenues au sein de RESACOOP, qui est un outil du conseil régional en matière de coopération internationale, une nouvelle rencontre est prévue avec Mme Isabelle ROBERT qui a repris le dossier. Un rendez-vous a été fixé pour le 24 mars après-midi afin d'étudier de quels accompagnements la commune pourrait bénéficier. Cette réunion est ouverte à tous les conseillers et aux secrétaires.
M. PIVOTSKY rappelle qu'il avait également contacté l'association Franco-Bosniaque MIR-SADA à Lyon pour voir s'il était possible de les mettre dans la boucle, le contour de ce partage restant à définir (interprétariat, traduction de courriers, partage de la culture et des enjeux de la Bosnie,...). Ce pourrait être un acteur facilitant.

M. PIVOTSKY a rencontré la vice-présidente, Mirla, qui a confirmé l'intérêt de l'association pour ce projet et qui propose de rencontrer les élus à ce sujet avec la présidente, Amra, et le Conseil d'Administration de l'association. Cette réunion pourrait avoir lieu fin mars ou début mai.
Enfin, M. PIVOTSKY indique que la Communauté de Communes serait partante pour participer à certaines actions en lien avec ce jumelage. Il a échangé avec Messieurs Gilles VIAL et Régis VIALATTE qui seraient d'accord pour une rencontre entre Montseveroux et les trois vices-présidents (entreprises, agriculture et tourisme).

M. Bernard GLABACH demande quel est l'impact de la guerre en Ukraine dans ce secteur. M. PIVOTSKY répond que cette guerre n'a pas plus d'impact que chez nous, sauf à exacerber certains secteurs pro-russes.

Questions diverses :

*** Mme Nathalie FERNANDES :**

- Maquette : afin d'assurer la protection de la maquette, un devis pour un capot a été demandé. Il s'élève à 400 € HT. Reste à définir à quel endroit elle pourrait être exposée sans risque de détérioration.

- Eglise : Mme FERNANDES indique que le week-end elle ouvre très fréquemment l'église pour des visiteurs et demande au Conseil Municipal s'il serait d'accord pour la laisser ouverte en journée, M. Roland ALLEC pouvant également s'occuper de la fermer le soir.

Il est rappelé que la fermeture du lieu avait été décidée suite à des incidents. La situation s'étant calmée, le Conseil Municipal donne son accord pour un nouvel essai d'ouverture en journée.

*** M. Bernard CLECHET :**

- Commémoration du 19 mars : la commémoration a été fixée à 17h00 à Montseveroux. La gerbe sera commandée à Vernioz.

- PLUi : M. CLECHET indique qu'à priori l'élaboration du PLUi prendra plus de temps que prévu et que la communauté de communes reparle d'effectuer les modifications simplifiées qui avaient été demandées par certaines communes, dont Montseveroux, en 2019.

*** Mme Dominique LECERF :** M. GRAILLAT, architecte du Département, a été reçu en mairie de Montseveroux en vue de la présentation des projets communaux. A cette occasion une visite des différents monuments a eu lieu. M. Graillat doit transmettre un compte-rendu qui permettra de contacter les organismes pour les éventuelles subventions, notamment pour l'église.

Elle indique également que la CAUE a été contacté pour proposer un projet qui tienne compte de la réalité du terrain, qu'un architecte a été attribué à la commune mais qu'elle n'est pas encore arrivée à ce jour à le recontacter.

*** M. Julien RIAS :** les deux parcours qui avaient été décidés en commission sont aujourd'hui praticables. La mise en sécurité des marcheurs a bien été prise en compte, notamment vers le cimetière. Ainsi il a été décidé de réaliser un cheminement piétons sur la partie droite en descendant vers le cimetière. Ce cheminement nécessite le déplacement d'un poteau Telecom et de casser le mur (des devis ont été demandés).

Luc a terminé un bout de chemin vers la Sanne pour l'élargir. Il reste quelques ornières à combler. Il faudrait communiquer auprès des habitants pour savoir si certains n'auraient pas de matériaux (vieilles tuiles cassées par exemple..) pour boucher celles-ci.

Une rencontre avec la Communauté de Communes est prévue pour valoriser ces chemins.

Mme Karelle OGIER souhaite donner deux informations supplémentaires :

- Le Football Club de la Varèze a fait une demande auprès de la mairie pour réserver le city-stade en vue de l'organisation d'un tournoi pendant les vacances de Pâques. Mme le maire indique qu'elle a répondu favorablement à cette demande.
- Cinéma plein-air : le centre social de l'Ile du Battoir a sollicité la commune pour trouver une association qui porterait le projet. Les dates sont imposées. Mme OGIER demande à la commission communication de bien vouloir prendre contact avec les associations à ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

INFORMATIONS

Attention vigilance : Plusieurs distributeurs d'électricité sont actuellement sur le marché. Certains, peu scrupuleux, interviennent au domicile des personnes, effectuent les démarches et les utilisateurs se retrouvent avec un contrat qu'ils n'ont pas souscrit. Ne laissez personne consulter vos documents administratifs.

CHEMINS :

Nous avons besoin des tuiles cassées pour combler des ornières, merci de vous signaler en mairie.

MANIFESTATIONS :

- Vendredi 29, samedi 30 avril et dimanche 1er mai : distribution du muguet par les conscrits
- Dimanche 1er mai : Marche du Muguet organisée par le sou des écoles de Montseveroux
- Dimanche 1er mai à 15h : Café spectacle des « saveurs et traditions » organisé par Cru de Paille
- 7 et 8 Mai : concours de pétanques et omelette organisés par les conscrits Montseveroux
- 14 mai à 18h : concert à l'église organisé par Chanteval